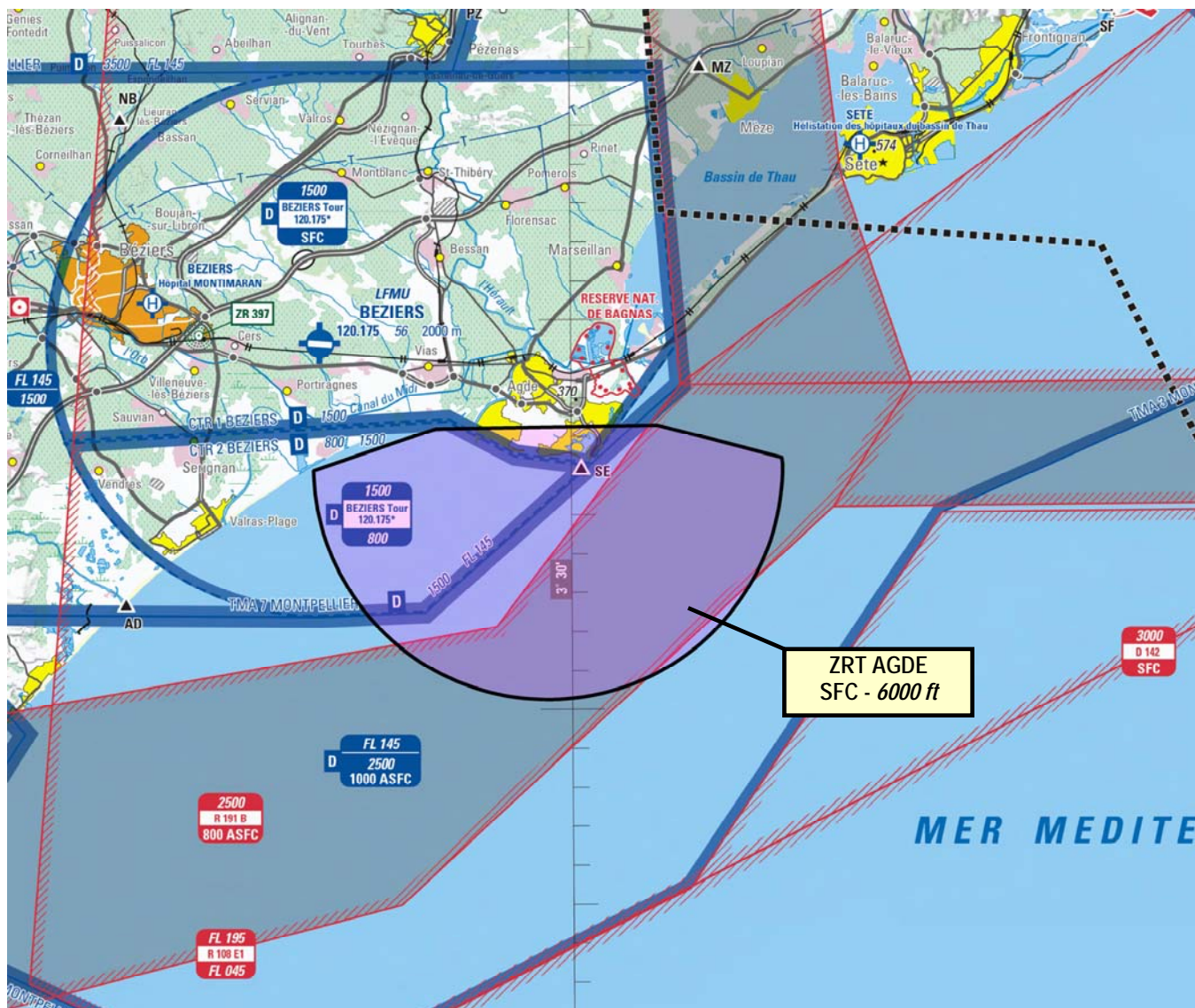


Objet : Création d'une Zone Réglementée Temporaire (ZRT) pour le meeting aérien d'Agde 2021
En vigueur : Du 08 au 09 août 2021

Lieu : FIR : Marseille LFMM - AD Béziers LFMU



Extrait carte SIA 1 / 250 000 Marseille Delta du Rhône édition 2021

ACTIVITÉ
Manifestation aérienne
DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
Activable : Le 08 août 2021 de 13h30 à 18h00 UTC Le 09 août 2021 de 08h00 à 10h00 et de 12h00 à 18h30 UTC
INFORMATION DES USAGERS
Béziers TWR : 120.175 MHz Montpellier APP : 130.855 MHz Montpellier INFO : 136.625 MHz
GESTIONNAIRE
Béziers TWR

SUP AIP N° 181/21**STATUT**

Zone Réglementée Temporaire (ZRT) qui, lorsqu'elle est active, se substitue aux portions d'espace aérien et d'espace réglementé avec lesquels elle interfère.

CONDITIONS DE PENETRATION**CAG et CAM :**

Contournement obligatoire pendant l'activité sauf pour :

- les aéronefs participant à la manifestation.
- les aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage, de sécurité civile, de lutte contre les incendies, de police et de sûreté aérienne, lorsque leurs missions ne leur permettent pas le contournement de la ZRT, après contact avec Béziers TWR ou Montpellier TWR ou APP.

SERVICES RENDUS

Information de vol et alerte.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES**Limites latérales**

043°16'10" N, 003°20'58" E
043°17'13" N, 003°25'16" E
043°17'17" N, 003°33'01" E
043°16'26" N, 003°37'22" E
arc horaire de 6.00 NM de rayon centré sur 043°16'16" N, 003°29'11" E
043°16'10" N, 003°20'58" E

Limites verticales

SFC / 6000 ft AMSL

ORGANISME A CONSULTER

Avant et pendant la manifestation :

Directeur des vols : Ludovic BOURGEON 06 88 18 99 76

Directeur des vols suppléant : Eric BELLINGHERY 06 45 47 39 30

CONSIGNES PARTICULIERES

Les vols IFR sont susceptibles d'être soumis à régulation pendant l'activité de la ZRT.